

DOSSIER DE CANDIDATURE APPEL À PROJET 2026 FORMULAIRE ASSOCIATIONS

**Remise des dossiers de candidature avec le
dossier annuel au 31 décembre 2025.**

RÈGLEMENT APPEL À PROJET 2026

Le présent règlement définit l'organisation de l'appel à projets mis en place par la Municipalité conformément à son engagement électoral.

Article 1 – Objet

La Ville d'Arpajon dans le cadre de la délibération n°147-2009 du 16 décembre 2009 a décidé d'apporter son soutien à la vie associative arpajonnaise, notamment par l'encouragement des initiatives et innovations.

La ville apportera une aide financière à des projets menés ou à mener et qui répondront à des thèmes que nous soutenons dans le domaine de la santé, aide à la personne, sport, la culture, l'environnement, l'action sociale.

Le projet mené devra être innovant et être issu d'une volonté d'insuffler une dynamique nouvelle à la l'association. Les actions issues de l'activité courante de l'association ne sont pas éligibles.

Les thématiques suivantes seront privilégiées :

- Ouverture vers les personnes vulnérables
- Inclusion des personnes déficientes (situation de handicap)
- Intégration des jeunes dans le monde associatif
- Accès à la culture pour tous
- Amélioration de notre environnement

Article 2 – Candidature et conditions de participation

La participation à l'appel à projets est ouverte à toutes les associations ayant leur siège social sur la commune ou bien, pour les associations nationales, ayant une antenne locale sur la commune.

Le dépôt d'une candidature est totalement gratuit.

Chaque association ne pourra présenter qu'un seul projet au titre de ce concours.

Les projets éligibles devront concerner les thématiques énumérées ci-dessus.

La procédure se déroule ainsi :

Remise des dossiers de candidature avec le dossier annuel au 31 décembre 2025.

Chaque dossier devra comporter :

- le dossier descriptif du projet
- le bilan financier ou budget prévisionnel du projet
- l'association s'engage à remettre un bilan complet du projet à l'issue de la réalisation de celui-ci

La vérification de l'éligibilité par le jury de sélection se fera dans le même temps que l'étude du dossier annuel.

Le choix des trois projets retenus par le jury se fera au cours du printemps.

Les associations primées seront informées avant l'été.

La remise des récompenses aura lieu lors du Forum des Associations en septembre 2026.

RÈGLEMENT APPEL À PROJET 2026

Montant global des récompenses : 1 000 €, soit 500€ au 1^{er} projet primé, 350€ au 2nd projet primé et 150€ pour le 3^{ème} projet primé.

Les récompenses seront versées sous forme de subventions exceptionnelles sur l'année 2026.

Les candidats primés s'engagent à se rendre disponibles, pour présenter ainsi qu'à communiquer sur leurs projets, à la demande de la Ville, notamment lors du Forum des Associations.

Article 3 – Composition du jury

Le jury est composé Le jury est composé de membres de la commission sport et vie associative. Les participants s'en remettent à la souveraineté du jury.

Article 4 – Sélection

Seuls les dossiers complets, remplissant les conditions visées dans l'article 2, seront examinés par le jury.

Le jury attachera une égale importance aux projets reçus.

Les projets présentés devront impérativement, sous peine d'être déclarés irrecevables, respecter les contraintes suivantes :

- **Viser une des thématiques** comme explicité dans l'article 1
- L'action doit se dérouler **dans l'année 2026**

Pour désigner les lauréats, le jury établira sa décision à partir des critères suivants :

- **Le caractère innovant du projet**
- **L'importance du public touché par le projet (en nombre)**
- **L'importance du projet en termes d'investissement associatif.**

Article 5 – Décision du jury

Les subventions seront versées comme décrit à l'article 2, L'association s'engage à utiliser la subvention selon le bilan financier qu'elle aura faite dans son dossier.

Si cette condition n'est pas respectée, le jury pourra le cas échéant demander présentation des factures acquittées pour l'élaboration du projet.

LES CANDIDATS DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT.

Lu et approuvé

FORMULAIRE 2026

Nom de l'Association

Adresse

Téléphone

Adresse e-mail

Objet et activités de l'association

.....

.....

Président ou Responsable

Tél. portable

Adresse e-mail

Nom du projet

Public ciblé

Durée du projet

Dates des actions

Lieux des actions

Ce projet a-t-il reçu des aides :

Nationales ou Régionales

Départementales

Communales

Autre

**Joindre le descriptif du projet à l'appui de votre candidature
et le bilan du projet à l'issue de sa réalisation**

DESCRIPTIF DU PROJET 2026

Nom du projet

Dates de réalisation prévue

Descriptif du projet (objectifs, actions prévues, lieux, place des jeunes, moyens humains, matériels et financiers, partenaires...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

BILAN DU PROJET 2026

(à transmettre **OBLIGATOIREMENT** à l'issue de la réalisation du projet)

Nom du projet

Dates de réalisation des actions

Bilan du projet (évaluation qualitative et quantitative des actions menées, points positifs et négatifs, perspectives envisagées...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....